

Paris le 10 septembre 2010

Monsieur le Délégué Général,

Nous vous prions de trouver ci-dessous la liste des revendications de nos organisations syndicales :

- Ouverture immédiate de négociations sur les salaires 2010.
- Signature d'un accord d'entreprise garantissant qu'annuellement, les augmentations collectives doivent suivre au minimum l'inflation
- Augmentation supplémentaire de 1,5% de tous les salaires réels
- Augmentation de 10% de la RMMG 1A et de 7,5% des autres RMMG
- L'application de ces deux mesures doit se traduire par une augmentation minimale de 50 euros pour chaque salarié.
- Augmentation minimale de 4% du salaire réel en cas de promotions et/ou d'augmentation individuelle
- Passage automatique du niveau A au niveau B au terme d'une période de 6 mois
- Passage automatique du niveau B au niveau C au terme d'une période de 3 ans.

Nous souhaitons pouvoir vous rencontrer afin de négocier ces différents points dans un délai de deux semaines.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Délégué Général, l'expression de nos sentiments respectueux.

Les Délégués Syndicaux Nationaux CFDT, CGT et FO